

ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S POURSUITE OU REPRISE DE VOTRE ACTIVITE

Guide des bonnes pratiques

DIRECTION SANTE PMI - METROPOLE DE LYON

Pour permettre la poursuite ou la reprise de votre activité dans des conditions sanitaires et de travail adaptées lors du **déconfinement progressif** prévu à compter du 11 mai 2020, la Direction Santé PMI émet diverses préconisations en cohérence avec les directives nationales que vous pouvez retrouver sur les sites suivants : www.gouvernement.fr et www.solidarites-sante.gouv.fr

Ce guide est donc amené à évoluer selon les connaissances et le contexte.

Les professionnels de PMI de votre secteur sont à votre écoute et vous accompagnent.

1. Les conditions de la reprise du travail

Il est important d'évaluer votre situation afin de pouvoir décider de votre reprise d'activité :

1. A ce jour, vous -ou un membre de sa famille- est dans la liste des personnes à risque, et par conséquent, cette situation vous oblige à ne pas de travailler (cf. liste des personnes à risque sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé : www.solidarites-sante.gouv.fr).

→ Dans le cadre d'une reprise de votre activité, contactez votre médecin traitant pour exposer votre situation et celle de votre famille pour une réévaluation du risque.

2. A ce jour, si les conditions sanitaires et de travail ne sont pas remplies, vous pouvez refuser d'accueillir un enfant (cf. COVID-19 modes d'accueil du jeune enfant de la DGCS, 18 mars 2020 : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/faq_modes_d_accueil_du_jeune_enfant_18032020.pdf).

→ Dans le cadre d'une reprise du travail, vous évaluez si vos conditions sont satisfaisantes en fonction de votre composition familiale, de la présence ou non de vos propres enfants (nécessité d'organiser la classe à domicile pour les plus jeunes, étudiants avec des Visio conférences), de votre conjoint (télétravail), et de la configuration de votre domicile.

3. Si vous -ou un membre de votre famille- avez été malade du COVID-19 :
→ Les règles sanitaires du COVID-19 doivent être appliquées pour vous et les membres votre famille (délai de guérison, confinement...).

Si l'accueil est impossible chez vous :

→ Orienter les familles vers la PMI du secteur, les Relais d'Assistants Maternels et sur le site de la CAF : www.monenfant.fr.

2. Les conditions d'accueil lors du déconfinement

Pour rappel : vous avez la possibilité d'utiliser la dérogation exceptionnelle pour l'accueil de 6 enfants (cf. courrier de la Direction Santé PMI envoyé le 1^{er} avril 2020).

2.1. Si vous avez arrêté votre activité pendant le confinement

Pensez à prévoir :

- de **reprendre contact** avec vos employeurs pour organiser votre planning en fonction des besoins et des possibilités de chacun (accueil en temps partiel, par roulement par famille par jour, accueil de la fratrie, le périscolaire...),
- une **nouvelle organisation** de la journée pour mettre en œuvre les recommandations sanitaires nationales (cf. guide de bonnes pratiques),
- la **possibilité d'un engagement réciproque** entre vous et vos employeurs : chaque partie s'engage à avertir sans délai l'apparition de symptômes COVID-19 au sein de leur famille (cf. document de la Métropole de Lyon – Direction Santé PMI : Lettre d'engagement réciproque).

2.2. Si vous avez continué votre activité pendant le confinement

Pensez à réajuster votre organisation et vos pratiques en fonction des dernières directives et en lien avec ce document.

3. Guide de bonnes pratiques

3.1. Aménagement de l'accueil du matin et du soir afin de respecter les mesures de distanciation sociale

Échelonner l'arrivée et le départ des enfants pour éviter que les familles se croisent et limiter le nombre d'accompagnants.

Mettre en place une organisation permettant de respecter 1 mètre entre vous et le parent (par ex. sur le palier ou à l'extérieur à l'abri si maison).

Vous devrez porter un masque non sanitaire, de même pour les parents.

Adopter les salutations distancées.

Pour limiter les temps passés avec les parents, les transmissions peuvent se faire par voie électronique ou par téléphone auparavant (dans ce cas prévoir des horaires pour avoir un temps d'échange suffisamment long).

Une boîte individuelle pour chaque enfant sera mise à disposition pour y déposer les chaussures et vêtements de sortie (blouson, imperméable...). Il est inutile de changer les vêtements de l'enfant à l'arrivée et au départ. Limiter l'apport de matériel venant de l'extérieur (sac de change,...) prévoir juste une tenue de rechange et le doudou.

Pas de prise de température en systématique mais les parents informent de l'état de santé de l'enfant.

La distanciation sociale préconisée est de 1 mètre de distance les uns des autres.

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres

Source : Ministère des Solidarités et de la Santé

3.2. Le maintien des gestes barrières

Les gestes barrières doivent être maintenus chaque jour, même en dehors d'infection déclarée : vous avez un rôle essentiel dans l'éducation de ces gestes et l'accompagnement vers l'autonomie des enfants en lien avec les parents.

Rappel des gestes barrières :

- Se laver régulièrement les mains, ongles courts, sans vernis et sans bijoux...
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter immédiatement après usage dans une poubelle puis se laver les mains.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- Saluer sans se serrer la main, évitez les embrassades.

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans **un mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

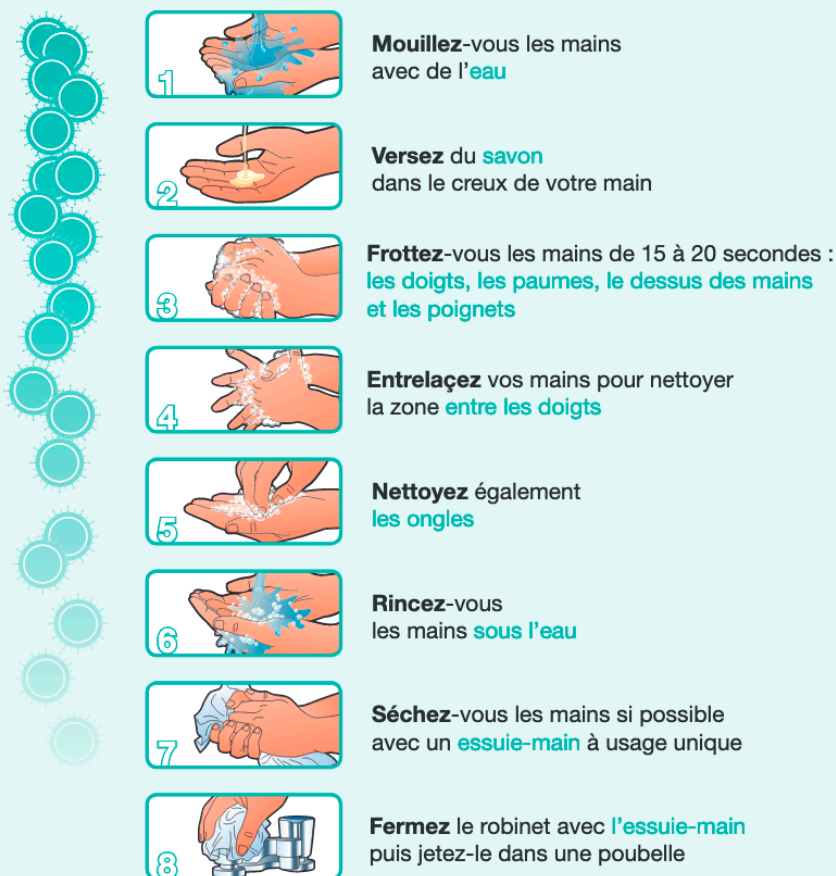
Source : Ministère des Solidarités et de la Santé

Les membres de votre famille doivent respecter l'ensemble des gestes barrières. Dans la mesure du possible, évitez que les membres de votre famille restent dans le même espace que celui des enfants accueillis.

3.3. Le lavage des mains : une barrière efficace contre le virus

Avec de l'eau et du savon

HYGIÈNE DES MAINS SIMPLE ET EFFICACE



Source : Ministère des Solidarités et de la Santé

Pour vous :

- Le matin avant tout contact avec les enfants,
- Après tout contact avec l'un des parents,
- Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas,
- Avant et après chaque change ou passage aux toilettes,
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué,
- Avant et après toute manipulation d'un masque.

Pour les enfants :

- A l'arrivée et avant le départ,
- Avant et après chaque repas,
- Avant et après un passage aux toilettes,
- Avant et après une sortie,
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué.

Pour un bébé :

- Utilisation de gant de toilette individuel.

Avec des Solutions Hydro Alcooliques (SHA)



Source : INRS

Quand les utiliser ?

- Ces solutions sont à **réserver** aux seuls moments où **l'accès à de l'eau et du savon ne sont possibles** pour le lavage des mains.
- Pour les sorties notamment lors des trajets scolaires.

Ils ne peuvent être utilisés que pour **les enfants de plus d'un an**.

Les gels sont disponibles à la vente (entente entre vous et les parents).

3.4. Le logement et le matériel : une nouvelle organisation à mettre en place

Pour les temps de jeux :

- Créer un espace pour les bébés à distance des enfants plus grands.
- Nettoyer et trier les jeux et jouets (jouets lavables / nettoyables ou qui passent en machine à laver). Retirer pâte à modeler, semoule, sable, peluches...
- Prévoir un roulement des jeux.
- Pour les plus grands, si possible les installer en gardant 1 mètre de distance entre eux (par ex. sur une table, dans un autre espace).

Pour les temps de repas :

- Si besoin, faire plusieurs services (si présence de ses propres enfants/conjoint, si des enfants d'âges différents et en fonction de la grandeur de la pièce de repas).
- Espacer les enfants le plus possible.

Pour les temps de repos :

- Respecter l'utilisation d'un lit par enfant avec son propre linge.
- Espacer les lits situés dans la même pièce (attention si présence du mari en télétravail ou de l'enfant collégien ou étudiant).

3.5. La préparation des repas qui respectent les règles d'hygiène

Repas préparés par vos soins :

- Se laver les mains avant de commencer.
- Porter un masque non sanitaire.
- Nettoyer son espace de travail.

Repas apportés par les parents :

- Pour limiter au maximum les risques de contamination, manipuler les contenants en respectant les gestes barrières.

3.6. Les sorties à l'extérieur en toute sécurité

Éviter les lieux trop fréquentés, privilégier la promenade, garder vos distances et prévoir du SHA.

Pour les trajets périscolaires, il est nécessaire de suivre les recommandations de l'école pour déposer ou récupérer l'enfant.

Quitter vos chaussures et enlever les chaussures des enfants lors du retour au domicile.

3.7. Les mesures d'hygiènes renforcées

Pensez à aérer votre logement très régulièrement dans la journée, en respectant les conditions de sécurité.

Nettoyer au moins 1x/jour :

- Les sols et les surfaces avec les produits ménagers usuels, l'utilisation de l'aspirateur n'est pas conseillée ainsi que le nettoyeur vapeur.
- Le matériel utilisé, cuvette des toilettes, pot, tapis de change, poignées de porte, interrupteurs ...
- Le matériel de puériculture, lit, chaise haute, transat, tapis de sol, table, chaise etc.

Linge de toilette individuel et bavoirs individuels, lavage dès que nécessaire (possibilité d'utiliser des serviettes en papier pour les grands par exemple).

Vider les poubelles tous les jours.

Pour vous : prévoir une tenue par jour, à laver à 60°C.

3.8. Précisions sur le port du masque

Masques non sanitaires/alternatifs/grand public

Des masques non sanitaires sont une **mesure de protection complémentaire** des gestes barrières qui sont d'autant plus préconisés compte tenu des contacts étroits, nombreux et rapprochés que vous avez avec les enfants.

Quand utiliser le masque ?

Pour vous : accueil, repas, biberon, change.

Pour les parents : lors de l'accueil matin et soir, pour limiter la propagation du virus, ils devront venir avec un masque.

Pour les enfants : le port du masque pendant le temps d'accueil et quel que soit son âge, ne paraît pas adapté. Par ailleurs, il est déconseillé de mettre un masque à un enfant de moins de 2 ans pour des raisons de sécurité.

Vous trouverez toutes les informations essentielles sur le port du masque grand public sur le site du Gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/masques-grand-public#>

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-ligne ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

Source : Gouvernement.fr

3.9. Suspicion COVID-19 : conduite à tenir

En cas de suspicion de COVID pour vous ou un membre de votre famille

Devant des signes cliniques évocateurs (toux, fièvre, gêne respiratoire, essoufflements, fatigue, malaise) vous -ou le membre de votre famille- devrez consulter votre médecin traitant qui évaluera la conduite à tenir sur la pratique de test de dépistage.

Dans l'attente des résultats : arrêt de l'accueil.

- Si test négatif : poursuite de l'accueil.
- Si le test est positif :
 - Avertir vos employeurs.
 - Tests PCR tous les enfants accueillis.
 - Arrêt de travail avec confinement pendant le délai préconisé.
 - Application des recommandations sanitaires d'isolement à domicile (cf. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_fiche_patients-2.pdf et document à la fin du guide), et recommandations d'élimination des déchets (cf. site du Ministère des Solidarités et de la Santé : www.solidarites-sante.gouv.fr).
 - Reprise après autorisation de son médecin.

En cas de suspicion de COVID-19 chez un enfant accueilli ou un membre de sa famille

Des tests PCR chez l'enfant et sa propre famille devront être prescrits par leur médecin.

- Si le test est positif : consulter votre médecin traitant qui évaluera la conduite à tenir, de même pour les autres enfants et leurs familles.

Ces consignes seront amenées à évoluer, avec les décisions gouvernementales à venir sur la pratique des tests, les organisations de recherche de cas (appeler tracing) et les obligations d'isolement.

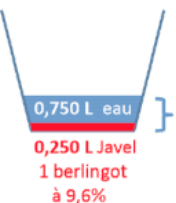
3.10. Consignes de nettoyage en cas de confirmation d'un cas d'infection au COVID-19 chez vous ou un enfant accueilli

Entretien des locaux :

- Ne pas utiliser un aspirateur ni un nettoyeur vapeur pour le nettoyage des sols.
 - Nettoyer les sols et surfaces avec une serpillière imprégnée d'un produit détergent.
 - Rincer à l'eau du réseau avec une autre serpillière.
 - Laisser sécher.
 - Puis désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (par ex. : 1/2 litre de Javel à 2,6% + 2 litres d'eau froide) avec une serpillière différente des deux précédentes.
 - À défaut d'eau de Javel, le produit utilisé devra être virucide selon la norme NF 14476 (en référence à la fiche technique du produit). Attention l'eau de Javel s'utilise seule, ne jamais la mélanger à un autre produit.
 - Tenue de ménage adaptée (blouse spécifique + gants).
 - Lavage des serpillières à 60°C.
- Pour rappel : la manipulation de l'eau de Javel et des produits d'entretien et leur utilisation doivent s'effectuer en dehors des temps d'accueil. Les produits d'entretien sont placés hors de la portée des enfants.

Exemple pour la dilution de l'eau de Javel

Les dilutions "pratiques" pour obtenir les pourcentages en chlore actif 0,5%

PRODUIT	DILUTION → l'eau de Javel se dilue dans l'eau froide
 1 bidon de 1 ou 2 litres Eau de Javel à 2,6 %	 Bidon de 1 litre à 2,6 % OU  Bidon de 2 litres à 2,6 %
 1 berlingot de 0,250 litre Eau de Javel à 9,6 %  Attention à la date de péremption	 0,250 L Javel 1 berlingot à 9,6%  Nouvelle dilution  0,250 L Javel 1 berlingot à 9,6%



Toute solution d'eau de Javel diluée est périmée après 24 heures.

Source : CHRU Besançon

Entretien du linge :

- Manipuler le linge de l'enfant contaminé avec soin (literie, bavoir, serviette, turbulette).
- Ne pas le serrer contre soi, ne pas le secouer.
- Le rouler dans un sac plastique, jusqu'à la machine à laver.
- Température de lavage : programme 60°C.
- Pour le linge personnel de l'enfant : le rassembler dans un sac plastique fermé hermétiquement et le remettre aux parents.
- Lavage de la vaisselle et des couverts de l'enfant à 60°C au lave-vaisselle ou à la main.

Recommandations sanitaires d'isolement

Ministère des Solidarité et de la Santé

Je suis atteint par le coronavirus et je dois rester chez moi jusqu'à ma guérison.

En général, la guérison intervient en quelques jours avec du repos et, si besoin, avec un traitement contre la fièvre.

En attendant, quelles sont les précautions à prendre pour mes proches et moi ?

1 - JE SURVEILLE MON ÉTAT DE SANTÉ

- Je prends ma température 2 fois par jour.

- Je peux prendre du paracétamol pour faire baisser la fièvre, mais pas plus de 1 gramme, 3 fois par jour (3 grammes au total).

- Je ne dois pas prendre d'anti-inflammatoires comme l'ibuprofène sans avis de mon médecin.

- Si j'ai un traitement habituel, je ne l'arrête pas. En cas de doute sur un médicament, j'appelle mon médecin.

- Je ne prends pas d'autre traitement sans en avoir parlé à mon médecin ou mon pharmacien.

- Je donne des nouvelles à mes proches.

- Je téléphone à mon médecin si j'ai un doute sur l'évolution de ma maladie. **Si j'ai des difficultés à respirer, j'appelle immédiatement le 15** (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

2 - CHEZ MOI, JE PROTÈGE MON ENTOURAGE

- J'évite les contacts avec les autres personnes de la maison. Si possible, je ne les touche pas. Je ne les embrasse pas.

- Je me tiens à plus d'un mètre de mes proches et je limite mes échanges à moins de 15 minutes.

- Je ne reçois pas à mon domicile de personnes extérieures à mon foyer sauf des soignants ou des aidants.

- Je reste, si possible, dans une pièce séparée et je ferme la porte. Je ne partage pas mon lit et je prends mes repas seul(e) dans ma chambre.

- Je me lave les mains très souvent avec de l'eau et du savon et je les sèche avec une serviette ou un essuie-main.

- J'évite de me toucher les yeux, le nez, la bouche et le visage.

- J'utilise un mouchoir que je jette ensuite si je tousse ou si je me mouche.

- Je nettoie la salle de bains et les toilettes après les avoir utilisées avec de l'eau de javel ou des produits désinfectants.

- Je ne partage pas mes objets de tous les jours : serviettes et gants de toilette, savon, couverts, assiettes, téléphone, etc.

3 - JE NETTOIE MON LOGEMENT RÉGULIÈREMENT

• **J'aère très régulièrement** les pièces dans lesquelles je vis en ouvrant les fenêtres (au moins 10 minutes plusieurs fois par jour).

• **Je nettoie et désinfecte les surfaces que j'ai touchées :** poignées de porte, meubles de salle de bains, toilettes, sols, etc., avec le produit que j'utilise habituellement, puis avec un produit contenant de l'eau de javel. Je rince ensuite à l'eau.

• **Je lave :**

- **mes couverts et ma vaisselle à part** avec mon produit vaisselle puis je les sèche. Ou je les lave au lave-vaisselle à 60 °C.

- **mon linge (draps, serviettes de toilette) à 60 °C ou plus**, pendant 30 minutes ou plus. Je le mets directement dans la machine à laver, sans le secouer.

• **Je privilégie des ustensiles de ménages qui ne dispersent pas les poussières** comme une éponge, une serpillière... Je n'utilise pas l'aspirateur.

• **Après avoir fait le ménage, je me lave les mains et je les sèche.**

4 - J'ÉLIMINE MES DÉCHETS CONTAMINÉS OU QUI PEUVENT L'ÊTRE

• **J'utilise un sac plastique pour ordures ménagères, réservé à ces déchets.**

Le sac doit être opaque, avoir un volume de 30 litres maximum, et se fermer avec des liens traditionnels ou coulissants.

• **Je garde ce sac dans la pièce où je vis.**

• **Je jette dans ce sac uniquement les masques, les mouchoirs à usage unique, les lingettes et tous les autres supports de nettoyage jetables utilisés.** Je ne fais pas de mélange avec les autres ordures ménagères.

• **Je ferme le sac lorsqu'il est presque plein et je le place dans un deuxième sac plastique identique, que je ferme également.**

• **Je ne touche plus à ce sac pendant 24 heures.**

Passé ce délai, je l'élimine avec les ordures ménagères (et non pas avec les déchets recyclables comme les emballages, verre, végétaux...).

• **J'applique cette procédure jusqu'à la fin de mes symptômes respiratoires.**

5 - POUR M'ORGANISER TOUS LES JOURS

• **Si je suis seul(e), je demande à mes proches (famille, amis, voisins) de livrer mes médicaments, mes courses ou mes repas** ou je me les fais livrer par le magasin ou la pharmacie. Je fais déposer le colis sur le palier pour limiter les contacts.

• **Si une personne m'aide à mon domicile, elle doit se laver les mains très régulièrement.**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)